

Les permanences juridiques **GRATUITES** au tribunal judiciaire de Toulouse

2, allée Jules Guesde - Métro Palais de Justice
Tél. : 05 61 33 70 00/90

Le relais d'accès au droit - salle D 066

PERMANENCES GRATUITES D'INFORMATION JURIDIQUE

Dans tous les domaines du droit.
Aide à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle
en présentiel, en visio-conférence ou par téléphone.

> **ÉLÈVE AVOCAT**

CONSULTATIONS GRATUITES DES PROFESSIONNELS DU DROIT

Pour toutes questions relatives au droit de la famille.

> **AVOCATS**

Divorce, séparation, autorité parentale, droit de visite...

> **NOTAIRES**

Conséquences patrimoniales de la séparation, du divorce...

	matin	après-midi
LUNDI	Notaire <i>(2^e lundi du mois) 9 h-12 h</i> Élève avocat <i>(autres jours) 9 h-12 h</i>	Élève avocat 14 h - 16 h
MARDI	Avocat famille 8 h 30 - 12 h 30	Élève avocat 14 h - 16 h
JEUDI	Élève avocat 9 h - 12 h	
VENDREDI	Avocat famille 8 h 30 - 12 h 30	Élève avocat 14 h - 16 h

• **Permanences avocat famille et élève avocat**

sur rendez-vous en ligne en scannant le QR-code

• **Permanences notaire** sur rendez-vous.

Tél. : 05 62 73 58 68

• **Interprète en LSF** sur rendez-vous, par sms ou imo : 06 89 99 69 48, par courriel : secretariat@interpretis.fr, par skype : interpretis@hotmail.com



Les permanences gratuites de médiateurs familiaux et du bureau d'aide aux victimes

MÉDIATEURS FAMILIAUX

Permanences d'information gratuites sur la médiation familiale.

Sans rendez-vous, le mardi de 9 h à 12 h 30.
Salle D 058.

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

Permanences gratuites d'information et d'accompagnement des victimes d'infraction pénale.

Sans rendez-vous, tous les jours de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Tél. 05 61 33 75 42.
Bureau provisoire n° 2 situé dans la salle des pas perdus.

Pour toute information sur les autres permanences d'avocats, notaires et huissiers de justice en Haute-Garonne, vous pouvez vous reporter aux dépliants ***Une question juridique ?*** et ***Les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne*** disponibles à l'accueil du tribunal judiciaire de Toulouse ou sur le site du CDAD de la Haute-Garonne :
www.cdad-hautegaronne.justice.fr